

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

DOCUMENTS NÉCESSAIRES A L'INSCRIPTION :

- > N° D'ALLOCATAIRE CAF/MSA ET QUOTIENT FAMILIAL OU DERNIÈRE FEUILLE D'IMPOSITION
- > ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT
- > DOSSIER FAMILLE ANNUEL ET CONTRAT. DE FRÉQUENTATION

INSCRIPTIONS TOUS LES JOURS SAUF LE MERCREDI DE 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - LA PÉRI - 2021/2022

AUTOMNE 2021

du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre

Férié le lundi 1er novembre

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du lundi 27 septembre au vendredi 1er octobre

Extérieurs : du lundi 04 au jeudi 07 octobre

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 08 octobre

HIVER 2022

du lundi 14 février au vendredi 25 février

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du lundi 17 au vendredi 21 janvier

Extérieurs : du lundi 14 au jeudi 27 janvier

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 28 janvier

PRINTEMPS 2022

du mardi 19 avril au jeudi 23 avril

Férié le lundi 18 avril

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du lundi 21 au vendredi 25 mars

Extérieurs : du lundi 28 mars au jeudi 31 mars

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 1er avril

ÉTÉ 2022 - JUILLET + dernière semaine d'Août

du mercredi 06 juillet au vendredi 29 juillet et du 22 au 30 août

Férié le jeudi 14 juillet - Fermeture le vendredi 15 juillet

Fermeture annuelle du 1er au 21 août

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du lundi 06 au vendredi 10 juin

Extérieurs : du lundi 13 au jeudi 16 juin

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 17 juin

DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE LA RENTREE SCOLAIRE SUIVANTE - 2022/2023

Ouverture de la liste d'attente des Nouvelles demandes

A partir du lundi 3 janvier 2022

Sondage interne aux utilisateurs

Courant du mois de mars 2022

Ré-inscriptions des utilisateurs + fratries + liste d'attente (si c'est possible)
fin mai début juin 2022

Nouvelles inscriptions si places disponibles

A partir du lundi 06 juin 2022

FACTURATION

LES TARIFS SONT CALCULÉS EN FONCTION DU **QUOTIENT FAMILIAL**.
IL EST IMPORTANT DE SIGNALER CI CELUI-CI CHAGE EN COURS D'ANNÉE.

UNE **FACTURE PAR FAMILLE** REGROUPANT TOUS LES ENFANTS ET LES ACTIVITÉS EST ÉDITÉE EN FIN DE MOIS ÉCHU ET ENVOYÉE PAR MAIL.

LES **BONS VACANCES SONT ACCEPTÉS** (CAF OU MSA).
LES BONS CAF NE FONCTIONNENT PAS POUR LES ACCUEILS DU MERCREDI ET NE SONT VALABLES QUE SI L'ENFANT EST PRÉSENT AUX MOINS TROIS JOURS SUR UNE MÊME PÉRIODE DE VACANCES.

UNE **AIDE CÉAS POUR LES REPAS** DES ACCUEILS DE LOISIRS S'APPLIQUE AUTOMATIQUEMENT POUR LES MONTMEYRANNAIS BÉNÉFICIAIRES.
LES **GESU SONT ACCEPTÉS** POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

UN **MINIMUM DE 15 EURO** FACTURABLE EST NÉCESSAIRE POUR ÉDITER UNE FACTURE.

LE SERVICE MUNICIPAL 'LA PÉRI' N'EST PAS RÉGISEUR, LE **RÈGLEMENT SEFFECTUE AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC** UNE SEMAINE APRÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE. (EN LIGNE, CHÈQUE OU ESPÈCES)

ABSENCES DÉDUCTIBLES

PÉRISCOLAIRE : SI LIÉE À L'ÉCOLE (GRÈVE, FERMETURE, SORTIE...) OU AVEC UN CERTIFICAT MÉDICAL DE 3 JOURS D'ABSENCES MINIMUM.

MERCREDI ET VACANCES : AVEC UN CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'ENFANT CONCERNÉ.

TARIFS

| Tarif ALSH | journée | | demi-journée (mercredi) | | TARIF ACCUEIL PÉRISCOLAIRE | |
|----------------------|----------------|------------|-------------------------|------------|-------------------------------------|--------------|
| | Montmeyrannais | Extérieurs | Montmeyrannais | Extérieurs | Forfait matin | Forfait soir |
| 0-359 | 7,80 € | 9,36 € | 5,85 € | 6,32 € | 2,81 € | 3,00 € |
| 360-564 | 9,00 € | 10,80 € | 6,75 € | 8,10 € | 2,87 € | 3,35 € |
| 565-677 | 10,20 € | 12,24 € | 7,14 € | 8,57 € | 2,93 € | 3,70 € |
| 678-900 | 11,30 € | 13,56 € | 7,91 € | 9,49 € | 2,99 € | 4,15 € |
| 901-1150 | 12,50 € | 15,00 € | 8,13 € | 9,75 € | 3,05 € | 4,50 € |
| 1151-1500 | 13,80 € | 16,56 € | 8,97 € | 10,76 € | 3,11 € | 4,85 € |
| 1501- | 15,00 € | 18,00 € | 9,75 € | 11,70 € | 3,17 € | 5,00 € |
| Supp. Repas Mercredi | 5,54 € | 5,54 € | 5,54 € | 5,54 € | Supplément goûter les soirs à 0,85€ | |
| Supp. Repas Vacances | 6,04 € | 6,04 € | 6,04 € | 6,04 € | | |

Forfait semaine complète ALSH = 10% sur le tarif journée

EN FONCTION DE L'ACTUALITÉ LIÉE AU COVID19



Un protocole sanitaire

est mis en place

CELUI-CI PEUT MODIFIER L'ORGANISATION DES ACCUEILS
PRÉSENTES DANS CETTE PLAQUETTE

Bienvenue à la Péri

C'EST QUOI ? : LE SERVICE ENFANCE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMEYRAN

POURQUOI ? : ORGANISER LE TEMPS LIBRE DES ENFANTS SCOLARISÉS ET PROPOSER UNE OFFRE DE LOISIRS DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

QUAND ? : PÉRISCOLAIRE : MATINS, SOIRS
EXTRASCOLAIRE : MERCREDIS ET VACANCES (FERMÉ 3 SEMAINES EN AOUT ET NOËL)

OÙ ? : ENCEINTE DU GROUPE SCOLAIRE ROGER MARTY
BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE : TROIS STRUCTURES 'PETITS', 'MOYENS' ET 'GRANDS'

COMMENT ? : ACCUEILS PÉRISCOLAIRES RÉGLEMENTÉS SOUS L'AUTORITÉ DU MAIRE ET ACCUEILS ALSH DÉCLARÉS RÉGLEMENTÉS ET CONVENTIONNÉS PAR L'ETAT. ENCADRÉS PAR UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE ET UN PROJET ÉDUCATIF

POUR QUI ? : ENFANTS DE LA COMMUNE ET DU TERRITOIRE



MONTMEYRAN
LA PÉRI

Avenue du Vercors, 26120 Montmeyran
04 75 59 49 61 - www.montmeyran.fr
laperi-montmeyran@orange.fr

ACCUEIL PERISCOLAIRE



POUR QUI ? : ENFANTS SCOLARISÉS SUR LE GROUPE SCOLAIRE ROGER MARTY DONT LES PARENTS TRAVAILLENT

QUAND ? : AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE
DE 7H30 À 8H30 ET DE 16H30 À 18H30

POURQUOI ? : RÉPONDRE AUX BESOINS DE GARDE
DES PARENTS QUI TRAVAILLENT

COMMENT ? : CONTRAT DE FRÉQUENTATION :
ANNUELLE ET RÉGULIÈRE (CRÉNEAUX FIXES),
IRRÉGULIÈRE (PLANNINGS) OU OCCASIONNELLE
(EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.)

CONTENU : - ACCUEILS INFORMELS ET ANIMÉS
AVEC MISE À DISPOSITION D'ESPACES DE JEUX, D'ACTIVITÉS
ET DE DÉTENTES.
- GÔUTER COMMUN (LE SOIR)
FOURNI PAR LE SERVICE ET FACTURÉ AUX FAMILLES

ENCADREMENT :
'PETITS' 'MOYENS' 'GRANDS' = 2 ANIMATEUR / STRUCTURE

CAPACITÉ DES ACCUEILS :

'PETITS' = 25 ENFANTS 'MOYEN' = 25 ENFANTS
'GRANDS' = 28 ENFANTS LE MATIN - 28 ENFANTS LE SOIR
SOIT AU TOTAL 78 ENFANTS LE MATIN ET 106 LE SOIR

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

POUR QUI ? : ENFANTS À PARTIR DE 3 ANS
MONTMEYRANNAIS PRIORITAIRES
EXTÉRIEURS BIENVENUS SI PLACES DISPONIBLES.

QUAND ? : **MERCREDIS AÉRÉS** : ACCUEIL EN JOURNÉE
OU DEMI-JOURNÉE (AVEC OU SANS REPAS)
VACANCES SCOLAIRES
(FERMÉ 3 SEMAINES EN AOÛT ET À NOËL) :
ACCUEIL EN JOURNÉE COMPLÈTE SEULEMENT.

POURQUOI ? : RÉPONDRE AUX BESOINS DE GARDE
DES PARENTS QUI TRAVAILLENT ET PROPOSER DES ACTIVITÉS
ADAPTÉES AUX ENFANTS ET À LEUR RYTHME EN LEUR
PERMETTANT DE S'AMUSER ET DE DÉVELOPPER
L'ENSEMBLE DE LEURS APTITUDES.

COMMENT ? : **MERCREDIS AÉRÉS** : CONTRAT DE
FRÉQUENTATION ANNUELLE ET RÉGULIÈRE (CRÉNEAUX
FIXES), IRRÉGULIÈRE (PLANNINGS), OU OCCASIONNELLE
(EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.)
VACANCES SCOLAIRES : CONTRAT DE FRÉQUENTATION DÉFINI
POUR CHAQUE PÉRIODE OU OCCASIONNELLE
(EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.)

CONTENU : PLANNING D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATIONS
ETABLIS PAR PÉRIODE, EN LIEN AVEC LE PROJET PÉDAGOGIQUE
DU SERVICE. ACTIVITÉS MANUELLES, ARTISTIQUES,
SPORTIVES, SORTIES, GRANDS JEUX...
REPAS COMMUN FOURNI PAR UN TRAITEUR PRESTATAIRE
EN LIAISON CHAUDE

ENCADREMENT : (NORMES DDCS)
'PETITS' ET 'MOYENS' = 1 ANIMATEUR / 8 ENFANTS -6ANS
'GRANDS' = 1 ANIMATEUR / 12 ENFANTS +6ANS

CAPACITÉ : **MERCREDIS AÉRÉS** ET
VACANCES SCOLAIRES
LOCAUX DÉCLARÉS ET AGRÉÉS PMI
'PETITS' ET 'MOYENS' = 212 ENFANTS (216 L'ÉTÉ)
'GRANDS' = 24 ENFANTS

HORAIRES DES ACCUEILS

ACCUEIL PERISCOLAIRE : 7H30-8H30 16H30-18H45
VACANCES SCOLAIRES : 7H30-9H00 17H00-18H15
MERCREDIS AÉRÉS : 7H30-9H00 17H00-18H15
(12H00-12H15/13H15-13H30)

IMPORTANT ET A SAVOIR !

- LES ENFANTS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE RÉCUPÉRÉS OU ACCOMPAGNÉS OU PAR UN ADULTE À LA PÉRI.
- TOUT CHANGEMENT DE SITUATION DOIT ÊTRE SIGNALÉ PAR ÉCRIT OU MAIL.
- UN PRÉAVIS D'UN MOIS FACTURÉ S'APPLIQUE EN CAS DE CHANGEMENT OU D'ANNULATION.
- PAS DE MÉDICAMENT, SAUF DANS LE CAS D'UN PAI
- PAS DE JEUX PERSONNELS MIS À PART LES DOUDOUS
- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, LE PROJET ÉDUCATIF ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET ET SUR SIMPLE DEMANDE.
- TOUTE INFORMATION AFFICHÉE DANS LES LOCAUX EST CONSIDÉRÉE COMME LUE

POULP = ASSOCIATION DES PARENTS
ORGANISATEURS ET UTILISATEURS DE LA PÉRI.
LEURS ACTIONS FINANCENT LES FÊTES DU SERVICE
ET PARTICIPENT AU RENOUVEAU DES JEUX ET JOUETS.

ORGANIGRAMME DU SERVICE ENFANCE MUNICIPAL 'LA PÉRI'

DIRECTEUR DU SERVICE :
MEHDI MARION (BREVET D'ETAT-ANIMATEUR TERRITORIAL)

DIRECTEUR ADJOINT ET DIRECTEUR ALSH :
JOHANN BRESSON (BREVET D'ETAT-ADJOINT D'ANIMATION)

EQUIPE D'ANIMATION :
HÉLÈNE RECURAS (BAFA-ADJOINT D'ANIMATION)
ALEXIA FERTELLE (BAFA-ADJOINT D'ANIMATION)
LÉA AUBERT (BAFA-ADJOINT D'ANIMATION)
CHRISTINE BEILLARD (BAFA-ADJOINT D'ANIMATION)

EMILIE PETIT (BAFA-CONTRACTUELLE)
MANON BERTRAND (BAFA-CONTRACTUELLE)

RENFORTS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :
DELPHINE VAUTRIN (ATSEM)
LAURENCE VEZON (AGENT TERRITORIAL)